

L'an deux mil seize, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 avril 2016

Présents : M. CHALENCON, Mme THILLIER, Mme AUDUGÉ, M. BONNEAU, M. DEVIENNE, M. LEGRAND, Mme FIZAILNE, M. AUXIETRE, Mme SABY, M. GOBET Daniel, M. REGNAULT, Mme LABALTE, Mme PIGELET, Mme LE PAPE, M. RIGAUD, Mme CRISTO, M. CHARRIER.

Absent excusé qui donne procuration :

M. GOBET Jean-Marie qui donne procuration à M. RIGAUD

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Madame AUDUGÉ a été élue secrétaire de séance.

Avant le début de la séance, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux d'avoir des pensées pour le Docteur Pillet (ancien élu de Guérigny et ancien Président du Centre Social Intercommunal) et pour les victimes des attentats de Belgique.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 18 janvier 2016
- 2) Rapport des Commissions
- 3) Demande de participation de M. Gilles DEVIENNE à la commission communication
- 4) Compte Administratif 2015 Budget Commune
- 5) Compte de gestion du comptable public budget commune
- 6) Affectation des résultats Budget Commune
- 7) Compte Administratif 2015 Budget Assainissement
- 8) Compte de gestion du comptable public budget assainissement
- 9) Affectation des résultats Budget Assainissement
- 10) Crédits scolaires 2016
- 11) Adoption des tableaux d'amortissements budget commune
- 12) Adoption des tableaux d'amortissements budget assainissement
- 13) Vote des Taux des Taxes Directes Locales
- 14) Recrutement d'un contrat aidé
- 15) Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments communaux
- 16) Demande de subvention à l'Agence de l'eau du Bassin Loire Bretagne pour le plan de désherbage
- 17) Budget Primitif 2016 Commune
- 18) Tarif de l'assainissement 2016
- 19) Budget Primitif 2016 assainissement
- 20) Fusion des Ecoles maternelle et élémentaire Pierre Malardier
- 21) Changement des horaires de l'éclairage public

- 22) Régie Publicitaire pour l'agenda municipal
- 23) Attribution du nom de Berthe Fouchère à un espace communal
- 24) Informations diverses

N°1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2016

Le compte rendu du 18 janvier 2016 est adopté à l'unanimité après les rectifications suivantes :

Délibération n° 3 : dans le paragraphe DECIDE rajouter avec un taux de TVA à 5,5% à la fin du premier alinéa.

Informations diverses : Rajouter « *comme des communes de la CCBN* » dans la phrase suivante

- Monsieur RIGAUD trouve dommage de ne pas avoir organisé des réunions publiques, comme certaines communes de la CCBN, concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et qu'il est également dommage de s'unir sur des craintes et non sur des projets.

2) RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Environnement

Mardi 26 janvier 2016

Présents : Madame Huguette Judas, messieurs Michel Auxietre, René Bonneau, Daniel Chalencon, Gilles Devienne, Patrick Régnault.

Présents invités : Monsieur Rémy Pasquet, madame Bernadette Roblin.

Absents excusés : Madame Bernadette Pigelet, monsieur Daniel Gobet.

Rapporteur : Monsieur Gille Devienne

Durée : 2h25 (18h30 à 20h55)

Ordre du jour

- ✓ Réflexion sur les pratiques communales de désherbage.
- ✓ Choix du type de coupes de sécurité suite à la tempête de septembre 2015 sur la dernière parcelle de bois achetée par notre commune.
- ✓ Nettoyage de la mare des Ouches.
- ✓ Etang communal: quelles seront les modifications ou améliorations à effectuer.
- ✓ Quel futur pour notre "déchetterie" verte communale ?
- ✓ Divers.

1. Réflexion sur les pratiques communales de désherbage :

(En présence de monsieur le maire de Saint-Martin d'Heuille Rémy Pasquet, ainsi que madame Bernadette Roblin adjointe). Suite au rapport effectué par monsieur Gilles Devienne concernant les pratiques de désherbage, il a été envisagé d'acquérir une machine à vapeur « sèche » de marque Auxyclean, à savoir le modèle Auxygreen II. Cette acquisition se ferait en partenariat avec la commune de Saint-Martin d'Heuille.

Mais pour bénéficier de certaines subventions, un « plan de désherbage » (ou plan de gestion différenciée) doit être créé. Il faudrait prendre contact avec la mairie de Varennes-Vauzelles pour un possible groupement de nos demandes de plans de désherbage afin de bénéficier de subventions.

Après discussions, l'association FREDON sera sollicitée. Ce plan de désherbage sera d'un montant de 3293.75€ HT.

Le prix de la machine est de l'ordre de 20 000 € HT environ. Il a été acté que les lances seraient achetées en double afin que chaque commune ait les siennes. Le partage du prix de la machine entre Saint-Martin d'Heuille et Urzy serait de l'ordre de 1/3, 2/3. D'autres modèles de machines ont été envisagés mais ceux-ci ne bénéficieraient pas de chariot électrique rendant l'agent technique autonome.

Il a aussi été envisagé le recrutement d'un agent supplémentaire en contrat aidé suivant les possibilités budgétaires de la commune affecté aux espaces verts.

2. Choix du type de coupes de sécurité suite à la tempête de septembre 2015 sur la dernière parcelle de bois achetée par notre commune :

Mercredi 25 novembre 2015, une visite de la nouvelle parcelle de bois achetée (dite « parcelle Charlois » ou parcelle 45) en présence de messieurs Guillaume Gillon, Jean-François Guengant, agents de l'ONF et messieurs Daniel Chalencon et Gilles Devienne. Cette visite était organisée suite à la tempête de septembre 2015 générant quelques dégâts sur plusieurs arbres. A la fin de celle-ci les deux agents nous ont proposé deux options pour sécuriser cette parcelle. La première consiste à n'utiliser qu'un bûcheron pour couper et laisser sur place les arbres les plus dangereux. Moindre impact sur la parcelle mais il faut payer l'employé sur une journée (coût estimé à 400 ou 500 €). La deuxième prévoit d'utiliser une entreprise qui coupera et enlèvera les dits arbres dangereux ainsi que certains arbres sains afin d'une part de « payer » l'entreprise, et d'autre part de laisser de la place pour que les plus beaux « fûts » de la parcelle puissent se développer. Avantage : gratuit. Inconvénient : risque d'endommager le sol de la parcelle avec les engins. La commission a proposé à la majorité la deuxième solution avec obligation pour l'entreprise de remettre en état le sol en quittant les lieux.

Il a aussi été discuté des parcelles 43 et 44 (dites parcelles Bourdiaux) où il a été envisagé la possibilité de créer un sentier pédagogique sillonnant celles-ci afin de découvrir les essences remarquables (essences de fruitiers sauvages).

3. Nettoyage de la mare des Ouches :

Monsieur Daniel Chalencon étant allé relever la hauteur d'eau de la mare (65 cm), il n'est pas envisagé pour le moment un nettoyage de la mare. Par contre, il faudrait couper quelques arbres en bordure de celle-ci afin que la lumière l'atteigne. Rendez-vous sera pris avec monsieur Jean-François Guengant pour marquer les arbres à abattre.

4. Etang communal: quelles seront les modifications ou améliorations à effectuer ?

En partenariat avec l'association de pêche « le brochet », il a été évoqué plusieurs pistes pour améliorer le site :

- ✓ La berge du côté droit étant peu large, possibilité d'acheter une bande de terrain bordant celle-ci d'une largeur de 5 mètres environ. Monsieur GAUTHERON, le propriétaire a été contacté. De plus une bordure en charmilles serait appréciée et ce, des deux côtés de l'étang.

- ✓ La bonde Moine doit être nettoyée. Un nouveau volant pour ouvrir la vanne doit être fabriqué par nos services techniques.
- ✓ La berge longeant la voie de chemin de fer doit être élargie afin que les engins puissent passer pour débroussailler. Penser à demander une prolongation de l'autorisation de la SNCF concernant ces travaux. Cette même berge devrait être empierrée par endroits, avec des roches neutres de préférence, type granit rose.
- ✓ Un gond des toilettes doit être ressoudé.
- ✓ Les berges doivent être débroussaillées en accord avec monsieur Daniel Chalencon pour savoir quelles plantes préserver.

5. Quel futur pour notre "déchetterie" verte communale ?

En l'état actuel et avec le peu de fréquence du fait de l'hiver, une benne suffit amplement. Maintenant, il faut attendre et voir au cours du printemps. Peut-être envisager l'acquisition d'une nouvelle benne en cas de problème de fréquentation intense.

6. Divers :

- ✓ Relancer monsieur Noblecourt pour la coupe des arbres prévue à côté de la mairie (devis signé).
- ✓ Monsieur Michel Auxière a demandé s'il était possible de réduire d'une manière quelconque l'éclairage urbain par soucis économique et écologique. Il a été évoqué la possibilité d'éteindre celui-ci à 23h au lieu de minuit.
- ✓ Une réflexion a eu aussi lieu concernant l'éclairage extérieur de l'église dans le bourg (celui-ci fonctionne une bonne partie de la nuit). Peut-être une extinction à minuit ? De plus, il serait pertinent de questionner les habitants du bourg via un petit questionnaire. Inversement, il y aurait une zone sans éclairage non loin de la salle des fêtes de l'autre côté du pont. Un poteau suffirait pour palier au problème ; peut-être un éclairage solaire.
- ✓ Concernant un possible crapauduc sur la route de la Beue à côté du restaurant la Fontaine Cavalier et guidant le ruisseau de la Pique, après lecture du devis de 4628€ sans blocage directionnel en bois ou de 6278€ avec celui-ci, le projet serait validé par la commission environnement à l'unanimité.
- ✓ Il a aussi été validé de faire une nouvelle « opération poules » pour 2016.
- ✓ Une opération « binettes » verrait le jour pour cette année. Cette opération se ferait sur un week-end, uniquement le matin, combinée avec une opération nettoyage.
- ✓ Concernant la décharge au Champaul, nous sommes toujours en attente de retour de courrier de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).
- ✓ Une discussion a été engagée concernant l'opération amphibiens 2016. Une réunion avec la MELA (Maison de l'Environnement entre Loire et Allier) a eu lieu le 19 janvier dernier. La baisse des dotations a très fortement impacté cette association au point que celle-ci a été obligée de licencier plusieurs personnes. Il ne lui reste plus que Romain Gelos, employé à mi-temps. Celui-ci ne pourra donc assurer un suivi sur notre site en permanence. Une recherche de volontaires est donc en cours afin d'assurer la fermeture et l'ouverture de la route de Niffonds. Un calendrier sera mis en place de mi-février à mi-avril.

Commission sports, loisirs, jeunesse

Mercredi 24 février 2016

Présents : mesdames Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER, Jacqueline CRISTO
messieurs Daniel CHALENCON, Jean Pierre LEGRAND, Michel AUXIETRE, Gilles DEVIENNE.

Absents excusés : madame Bernadette PIGELET
messieurs Jean-Marie GOBET, Roger RIGAUD

Rapporteur : Isabelle THILLIER

Durée : 18h45 à 19h20

Ordre du jour

- **Avis de la commission pour les demandes de subventions des associations sportives.**
- **Points sur les travaux : salle de convivialité, chalet, faïence et peinture dessous de toit des vestiaires**
- **Proposition achat matériel : buts mobiles**

1. Avis de la commission pour les demandes de subventions des associations sportives.

- **Association Sportive Guérigny/Urzy (ASGU)**
La subvention demandée est de 9 000 €. Après discussion, la commission décide de garder la même somme que l'année passée soit 8 800 €.
- **Association CycloTouriste d'Urzy (ACTU)**
Pour les mêmes raisons que l'an passé, à l'unanimité, la commission rejette la demande de subvention de 100 €.
- **Ronde de Feuilles**
Cette manifestation sportive se déroulera le 10 avril 2016 et fêtera ses 10 ans d'existence. La demande de subvention est de 150 €. Madame le maire propose d'octroyer 200 € en raison de l'importance de cette manifestation ainsi que le prêt de matériels. La commission approuve à l'unanimité.
- **Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)**
Elle a été en sommeil pendant 2 années scolaires. Reprise depuis cette nouvelle rentrée scolaire. L'association demande 300 €. La commission propose de donner la même somme qui avait été accordée en 2013 soit 200 €.
- **Association Le bois joli :**
Elle a été créée fin 2014. Son but est d'apporter aux "Ecuries du Bois Joli" une aide logistique dans les domaines suivants : l'organisation de manifestations équestres dans l'enceinte des écuries du Bois Joli, des activités autour du poney et du cheval, l'amélioration des aménagements des écuries au profit des cavaliers et des adhérents.
La demande de l'association s'élève à 500 €. N'ayant qu'une seule année d'existence, la commission propose 150 €.

- **Jeune Garde Sportive Nivernaise (JGSN)**

La commission propose d'accorder, comme les années précédentes la somme de 850 € afin de pouvoir organiser la course qui aura lieu le samedi 23 avril 2016. Cette somme correspond aux primes de coureurs, à l'assurance, à la rémunération du speaker et de l'équipe de signaleurs.

2. Point sur les travaux

- **Le chalet**

La mise en place du auvent a commencé le 24 février 2016 par SVL .Le coût est de 10 609 € HT. De la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été sollicitée pour ce projet à hauteur de 60% c'est à dire 6 365,40 €. Elle a été refusée en 2015 mais une nouvelle demande a été faite en 2016. La DCE 2016 (Dotation Cantonale d'Équipement) pourrait être ciblée sur ce projet.

- **Salle de convivialité**

Le coût prévu était de 13 075,95 € HT. De la DETR a été sollicitée pour ce projet à hauteur de 60% c'est-à-dire 7 845,57 €. Elle a été refusée en 2015 mais une nouvelle demande a également été faite en 2016. La DCE 2016 (Dotation Cantonale d'Équipement) pourrait être ciblée sur ce projet.

Des devis ont été demandés et les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot maçonnerie : C L bâtiment	7 409,25 € HT
Lot électricité : A E D (Mr Doucet)	611,00 € HT
Lot porte et rideau : S A S Gomes	<u>2 191,00 € HT</u>
	10 211,25 € HT

Nous faisons donc une économie de 2 864,70 € par rapport à notre estimation.

- **Le stade**

Quelques travaux restent à faire :

- peinture dessous de toit des vestiaires
- réfection de la faïence des vestiaires
- haie à couper côté terrain de pétanque
- enlever les ronces dans la haie bordant le stade
- réflexion sur l'éclairage du stade. Un seul lampadaire côté place de la république.

3. Achats

Une rencontre avec la section football a eu lieu le 10 février 2016 pour un projet d'achat de buts amovibles. Les dirigeants nous ont présenté différents devis avec deux fournisseurs : sport 2000 Nevers et Auxerre sport. Nous remettons aux membres de la commission le tableau qui récapitule tous les éléments et après discussion, nous choisissons le devis n°15075 de sport 2000. Le coût est de 3 229€ pour une paire de buts.

Commission Environnement

Lundi 29 février 2016

Présents : Madame Huguette Judas, messieurs Michel Auxière, René Bonneau, Daniel Chalencon, Gilles Devienne, Daniel Gobet, Patrick Régnauld.

Absente excusée : Madame Bernadette Pigelet.

Rapporteur : Monsieur Gilles Devienne

Durée : 1h55 (18h30 à 20h25)

Ordre du jour

- ✓ Eclairage urbain dans le bourg et sur la commune.
- ✓ Crapauduc sur le ruisseau de la Pique traversant le chemin des cavaliers.
- ✓ Opération « poules » 2016.
- ✓ Opération « binettes » 2016.
- ✓ Aménagement des espaces verts sur la commune.
- ✓ Divers.

1. Eclairage urbain dans le bourg et sur la commune.

Concernant l'éclairage urbain sur notre commune et dans une attitude d'économie d'énergie, une étude a été demandée au SIEEEN. Si l'on allume l'éclairage à 6 heures au lieu de 5 actuellement et si on l'éteint à 23 heures au lieu de minuit, il s'en dégage une économie de 1300€ environ. Le principe de ces nouveaux horaires a reçu un avis favorable de la commission. Une délibération sera prise au prochain conseil municipal.

Concernant l'éclairage de notre église (celle-ci est allumée toute la nuit actuellement), un arrêté été pris par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 25 janvier 2013. Cet arrêté est relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie et stipule dans son article 2 que les illuminations des façades des bâtiments devront être éteintes au plus tard à 1 heure. Par simplification, l'extinction et l'allumage seront calqués sur le projet des nouveaux horaires de notre éclairage urbain. Ce projet n'est pas inclus dans le calcul de l'économie d'énergie cité plus haut.

2. Crapauduc sur le ruisseau de la Pique traversant le chemin des cavaliers.

Après consultation du devis de la MELA, la commission a donné un avis favorable pour inclure dans le budget 2016 la construction d'un crapauduc sur le chemin des cavaliers (Fontaine cavalier). Celle-ci sera contactée pour savoir si le devis est toujours d'actualité, ce dernier étant daté du 02/04/2015.

3. Opération « poules » 2016.

La commission souhaite renouveler cette opération.

Une recherche de point de vente de gallinacés sera effectuée dans les prochains jours (Botanic, Gamm vert...). Il a été décidé de proposer une dizaine de paires de poules à l'adoption en suivant le même principe que lors de l'opération de 2014.

4. Opération « binettes » 2016.

Une date a été retenue : celle-ci se déroulera les samedi 16 et dimanche 17/04 le matin uniquement. Suivant le nombre de participants, un pot de l'amitié pourrait être organisé à l'issue de chaque matinée de cette opération.

5. Aménagement des espaces verts sur la commune.

Suite à une invitation de la société Naturalis contact avait été pris avec monsieur Sylvain Fourny de la société Nova-Flore.

En se basant sur le rapport effectué en octobre 2015 par Gilles Devienne, recensant entre autre les différentes parcelles de notre commune tondues plusieurs fois par an, une visite a été effectuée. Un choix de lieux a été déterminé en fonction de leur visibilité et/ou de leur utilisation par les Urzycois. Cette recherche de lieux se base sur plusieurs objectifs :

- ✓ Diminuer le désherbage
- ✓ Réduire le temps de gestion
- ✓ Limiter la consommation de carburants (les endroits choisis étant en plus très espacés sur notre commune)
- ✓ Renforcer l'impact sur la qualité des paysages en fonction des sites
- ✓ Trouver une solution naturelle pour une meilleure écologie urbaine
- ✓ Protéger la biodiversité

Ces lieux sont :

- Parcelle 198 à angle droit le long de la rue des grands genêts : ce lieu peut être transformé en le partageant en trois parties. Une première bande d'un mètre le long de la route qui sera tondu, suivie d'une deuxième de 2 mètres transformée en parcelle fleurie avec un mélange spécifique d'une vingtaine d'espèces endémiques. Le rectangle final restera en l'état de manière à maintenir une biodiversité tout en effectuant une seule fauche tardive.
Des panneaux explicatifs seraient implantés expliquant notre démarche.
- Square des genêts (parcelle 156) : Ce square pourrait bénéficier de deux bandes fleuries d'un mélange spécifique ombragé le long du chemin le traversant.
- Square des enfants (parcelle 230) : même principe que la parcelle 198 avec un partage en trois parties et un mélange différent. Il pourrait aussi être installé un « kit » pédagogique sur les insectes ou les oiseaux.
- Talus le long de la place de la République (parcelle 129) : cette parcelle est assez compliquée à tondre du fait d'une déclivité importante. Un semis spécial talus regroupant une vingtaine d'espèces différentes pourrait être implanté.
- Place de la liberté, terrain le long de la Nièvre, dit pré du marais : même principe que la parcelle 198 avec une bande tondu plus large le long de la Nièvre et des panneaux pédagogiques.
- Talus le long de la place de la liberté : même semis spécial talus que celui de la place de la République.
- Place de la liberté : un semis spécial printemps ne poussant pas très haut avec évidemment un mélange d'une trentaine de petites vivaces spéciales surfaces réduites, pourrait être implanté ici.

D'autres parcelles sont aussi à l'étude comme celles près du bourg ou le pré sur la rue du Champaul.

Un devis est en cours d'étude.

5. Divers

Monsieur Gillon de l'ONF sera contacté suite au choix de coupe de sécurité sur la parcelle 45 (dite parcelle «Charlois»).

Monsieur Noblecourt viendra couper les arbres marqués suite à la tempête de septembre dernier, situés près de la mairie, le 15 mars 2016 (sauf mauvaises conditions météo).

COMMISSION ANIMATIONS MUNICIPALES CR1

Jeudi 3 mars 2016

Présents : mesdames Danielle AUDUGÉ, Jacqueline FIZAILNE, Huguette JUDAS, Christine LABALTE, Sylvie LE PAPE, Isabelle THILLIER
messieurs René BONNEAU, Daniel CHALENCON, Gilles DEVIENNE, Daniel GOBET, Patrick RÉGNAULT

Absente excusée : madame Bernadette PIGELET

Rapporteur : Daniel CHALENCON

Durée : 1H30 (18H30 à 20H00)

ORDRE DU JOUR

- **Etude des subventions demandées**
- **Calendrier des animations municipales**

1. Etude des subventions demandées par les associations :

Les présents examinent les demandes de subventions des associations suivantes : ACL (300 €), Mélodie Guitare/Voix de Mélodie (900 €), Comité des Fêtes (3000 €), La faisane (300 €) **2 voix contre**, Le brochet (350 €), Anciens combattants (100 €), HOC (100 €), Cercle ferroviaire nivernais (**pas de subvention**), Les Voix du monde (100 €), Club informatique de Guérigny (**pas de subvention**), Association présence nivernaise (100 €) **abstention de madame JUDAS trésorière**, Comité de jumelage allemand (500 €) **2 voix contre**, Comité de jumelage italien (200 €) **2 voix contre, 2 voix pour 500 €, 7 voix pour 200 €**.

2. Sortie découverte des amphibiens :

Animée par l'association MELA, cette sortie aura lieu le **vendredi 18 mars 2016 à 19H30**. Rendez-vous au pont du chemin de fer à Chantemerle.

3. Chasse à l'œuf :

A l'initiative de Danielle AUDUGÉ, une chasse à l'œuf aura lieu square des enfants **vendredi 1^{er} avril 2016 à 16H30**, à destination des enfants des écoles. Les enseignants et le conseil municipal seront conviés à cette manifestation.

4. Cérémonie des 20 ans du jumelage allemand :

Mesdames Françoise EVRARD et Christiane THÉVENIN ont été reçues par madame le Maire, lundi 29 février 2016 à 14H. La cérémonie des 20 ans de jumelage Urzy/Kamp-Bornhofen aura lieu **samedi 7 mai 2016 à 10H**, salle du conseil ou à l'extérieur s'il fait beau. Les invitations, représentant les deux mairies, partiront de la municipalité la première semaine d'avril. Elles seront adressées aux quatre parlementaires, aux deux conseillers départementaux, à madame Poulin présidente de l'amicale des jumelages de Rhénanie-Palatinat, aux présidents des associations, aux maires de l'ancien canton, au conseil municipal et aux employés municipaux d'Urzy, aux enseignants, au CSI, au correspondant de presse local.

Déroulement de la cérémonie

- Discours de madame le maire d'Urzy (traduction prévue)
- Discours de monsieur le maire de Kamp-Bornhofen
- Signature de la chartre de renouvellement du jumelage
- Remise de cadeaux entre les maires et fleurs offertes à la femme du maire allemand
- Discours des présidentes du jumelage
- Prestation de Mélodie Guitare et des Voix de Mélodie (salle de réunion)

Grilles d'exposition demandées par madame Evrard.

5. Projection / conférence / débat :

Daniel CHALENCON propose une projection-conférence-débat sur le thème des « **Invertébrés aquatiques d'eau douce** » en corrélation avec la démarche loi-cadre européenne de restauration d'une meilleure qualité de l'eau (Contrat territorial du Bassin Versant des Nièbres). Cette animation aurait lieu à l'Espace associatif un vendredi soir si possible. La date sera déterminée en fonction des locations de la salle...

6. Exposition de peinture :

Elle pourrait avoir lieu du **vendredi 20 au dimanche 29 mai 2016** inclus. Daniel CHALENCON propose d'accueillir Sylvie RENAULT qu'il a contactée récemment. Cette dernière peint un monde de femmes stylisées, aux grands yeux et longs cous, très onirique et personnel. Patrick RÉGNAULT et Daniel CHALENCON la rencontreront pour faire un choix des œuvres en fonction d'un large public dont les enfants des écoles.

7. Fête au pays :

Elle aura lieu **samedi 25 juin 2016**, place de la République, avec l'aide des services municipaux pour la préparation sur site.

8. Fête de la musique :

Elle aura lieu **mardi 28 juin 2016** à l'Espace associatif. Deux formations sont déjà retenues :

- Les Voix du Monde
- Les Voix de Mélodie et Mélodie Guitare

Madame le Maire demande aux présents de bien vouloir se charger de la recherche d'un troisième groupe. Daniel CHALENCON demande que cette manifestation qui est bien suivie en termes de public, dispose désormais d'un budget. Gilles DEVIENNE, Patrick RÉGNAULT, Daniel CHALENCON avancent la somme de 500 €. Madame le Maire suggère de réduire cette somme à **300 €**. Approbation de la majorité des présents.

9. Sortie mycologique :

Madame le Maire suggère que l'on réfléchisse à une sortie « champignons » qui aurait lieu à l'automne. En effet, lors du premier mandat de la liste « Urzy au cœur du Val de Nièvre », l'animation sur trois jours avait été un grand succès.

10. Festival à haute voix :

Reconduit.

11. Mois du film documentaire :

Reconduit.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES N°3

Mercredi 09 mars 2016

Présents : Mmes Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER, Danielle AUDUGE, Sylvie LE PAPE, Christine LABALTE, Jacqueline CRISTO
Mr Jean-Marie GOBET

Secrétaire permanent des Commissions Ecoles : Danielle AUDUGE

Durée : 18h30 – 19h20

ORDRE DU JOUR

- **Point sur la dernière commission**
 - **Effectifs dans les écoles**
 - **Subventions**
 - **Nos écoles**
 - **Chasse à l'œuf**
 - **Informations diverses**

POINT SUR LA DERNIERE COMMISSION

Sanitaires école maternelle : les travaux sont terminés malgré une réserve maintenue (fuite d'eau et puits de lumière). Une inauguration sera programmée dès la levée des réserves.

Marelles : L'entreprise Signanet est venue pour faire un devis qui est toujours en attente à ce jour.

Peinture du préau : non fait

Sorties pour handicapés : non fait

Le grillage de l'école maternelle est changé et les haies ont été taillées.

La porte d'entrée de l'école maternelle a été changée.

Nettoyage des murs de l'école élémentaire et maternelle : une partie a été nettoyée autour des nouveaux sanitaires. Le reste est à faire.

EFFECTIFS DANS NOS ECOLES

Une menace de fermeture d'une classe à l'élémentaire est envisagée pour la rentrée 2016 : 117 élèves sont prévus (43 en maternelle et 74 en élémentaire). Les parents d'élèves élus ne souhaitent pas mener d'action, les chiffres n'étant pas en augmentation.

Monsieur Jean-Marie GOBET souligne qu'il n'a pas été informé de la menace de fermeture de classe par la municipalité mais par le Journal du Centre. Madame le Maire s'excuse de cet oubli mais explique qu'un courrier motivé de mécontentement a été adressé à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour éviter la fermeture. Une délibération devra être prise sur la fusion des écoles lors du prochain conseil municipal.

SUBVENTIONS

Une augmentation de 1 % est proposée par Madame le Maire aux membres de la commission :

Fournitures scolaires	47 euros par élève
Livres pour école élémentaire	352 euros
Jeux éducatifs pour école maternelle	227 euros
Arbre de Noël	19 euros par élève
Coopérative maternelle	236 euros
Coopérative élémentaire	411 euros

Le président de l'Association Présence Nivernaise demande une subvention sans la chiffrer. La Commission animations municipales a proposé de donner 100 euros. Les membres de cette commission sont favorables à cette proposition.

RASED : la commission propose d'allouer 200 euros.

USEP : la commission sport a proposé 200 euros au lieu des 300 euros demandés. Les membres de cette commission sont favorables à cette proposition.

Jean-Marie GOBET demande pourquoi nous prévoyons 2 subventions pour les coopératives alors qu'une fusion des deux écoles est en cours. Mme JUDAS explique que le conseil d'école du 11 février 2016 a voté à la majorité pour la fusion des deux écoles à la rentrée prochaine. Il n'y aura donc plus qu'une seule coopérative à la prochaine rentrée. Une régularisation sera effectuée ultérieurement lorsque la fusion sera effective.

NOS ECOLES

La municipalité propose de finir d'équiper les écoles en prévoyant l'achat de 3 ordinateurs pour la somme de 820 euros TTC.

Les rénovations de boiseries ont été également abordées et seront prochainement effectuées. Des devis seront demandés.

La directrice de l'école a également demandé un nouveau téléphone portable ainsi qu'une imprimante scanner.

CHASSE A L'ŒUF

Une chasse à l'œuf sera organisée le vendredi 01 avril 2016 dans le square des enfants. Pour ce nouvel événement, le bureau municipal a décidé que ce serait réservé à tous les enfants de l'école Pierre Malardier et non à ceux de la commune. L'organisation se fera à l'aide des élus présents. L'inscription se fera par le biais des enseignants.

Jean-Marie GOBET regrette que cette manifestation ne soit pas proposée à tous les enfants de la commune.

Mme JUDAS explique que ce n'est pas facile de contacter les enfants qui ne sont pas scolarisés à Urzy et que cela pénaliserait ceux scolarisés qui n'habitent pas la commune. Il est rappelé également que beaucoup trop d'enfants de la commune ne sont pas scolarisés dans nos écoles ce qui risque d'entraîner la fermeture d'une classe.

INFORMATIONS DIVERSES

Depuis septembre 2015, une nouvelle assistante sociale, Madame Emeline GALLAUD, est accueillie dans les locaux de la municipalité.

Suite au succès de la bourse aux vêtements organisée par le Centre Social Intercommunal en juin 2015, l'opération sera renouvelée les 03 et 04 juin 2016 à l'espace associatif.

COMMISSION COMMUNICATION CR9

Lundi 21 mars 2016

Présents : mesdames Danielle AUDUGÉ, Huguette JUDAS, Bernadette PIGELET
messieurs Daniel CHALENCON, Gilles DEVIENNE, Patrick RÉGNAULT

Rapporteur : Daniel CHALENCON

Durée : 1H10 (18H50 à 20H00)

ORDRE DU JOUR

- **Agenda municipal 2017**
 - **Plan d'Urzy**

1. Proposition d'Inore Groupe :

- Inore Groupe (ex Imprimerie Normalisée) propose la réalisation d'un agenda similaire à celui d'Infocom pour la somme de **2120 € HT** les mille exemplaires. Seul changement, le démarchage auprès des artisans et commerçants sera effectué par la municipalité.

2. Tarifs TTC des encarts publicitaires :

- Page entière : **400 €**
- Demi – page : **200 €**
- Quart de page : **100 €**
 - Option 1 : publicité en 4^{ème} de couverture > **+ 30 €**
 - Option 2 : publicité en 2^{ème} ou 3^{ème} de couverture > **+ 20 €**

3. Thèmes proposés :

- les bâtiments communaux
- la biodiversité
- la forêt
- le tri sélectif

4. Lettre à adresser aux artisans, commerçants locaux :

- Daniel Chalencon est chargé de rédiger une lettre d'information à destination des artisans et commerçants locaux. Ce courrier insistera sur le changement de prestataire pour un imprimeur local, les nouveaux tarifs des encarts publicitaires, le démarchage par des élus d'Urzy, l'importance de l'impact publicitaire de l'agenda...

5. Plan d'Urzy :

- Une réflexion est engagée quant à la réalisation d'un plan d'Urzy actualisé qui pourrait être offert aux administrés en milieu d'année, lors de la distribution du

Bulletin municipal par exemple. Inore Groupe propose un plan aux formats joints ci-dessous pour la somme de **980 € HT** les mille exemplaires :

- Fermé : 10 cm X 21 cm
- Ouvert : 40 cm X 63 cm.

Lecture d'un texte par Monsieur Rigaud

Quelques notions sur le jumelage Urzy/Ostra Vetere suite à la décision du conseil municipal du 13 avril 2016 de réduire la subvention à l'association

« un jumelage, c'est la rencontre de deux communes qui s'associent pour agir dans une perspective européenne, pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits. »

Le jumelage engage la commune car il ne peut être réalisé qu'avec l'accord du Conseil Municipal.

Naturellement, il repose sur la volonté de la population locale. C'est pourquoi les premières manifestations publiques doivent associer le plus grand nombre d'habitants par le biais des clubs sportifs, des associations, des écoles...Il s'agit d'intégrer le jumelage dans la vie de la commune.

Le jumelage Urzy/Ostra Vetere crée le 8 octobre 2005 s'est donc mobilisé pour, d'abord se faire connaître, ensuite pour se développer et faire vivre cet esprit rappelé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

Quelques événements qui ont marqué la vie de notre association :

- 2006 : signature officielle du jumelage à Urzy avec la lyre guérignoise et la chorale enfants des écoles d'Urzy
- 2007 rencontre à Ostra Vetere accompagné de la lyre guérignoise
- 2007 juin : 1 classe de CM2 en immersion dans une classe à Ostra Vetere
- 2009 : rencontre à Ostra Vetere : débats au salon de l'Europe
- 2010 : réception de nos amis italiens et organisation par l'ACL d'Urzy d'une sortie pédestre
- 2011 : 11 et 12 juin → 37 joueurs et dirigeants d'Ostra Vetere participent au tournoi de football « Marc Pisoni » à Guérigny, une première depuis la création de ce tournoi en 1982
- 2013 : 16 mai participation du comité de jumelage à la journée de l'Europe dans l'enceinte scolaire en même temps que la kermesse des écoles d'Urzy
- 2015 : 5 juin participation à la journée de l'Europe pendant la kermesse des écoles d'Urzy (à noter que Mme le maire et Mme l'adjointe aux écoles étaient présentes à la kermesse des écoles mais ont délibérément ignoré notre stand !)

Ces quelques rappels, ont généré depuis l'origine du jumelage (2005) jusqu'à cette année 2016 une somme de 64 000 euros injectés dans l'économie locale ! Je tenais à vous rappeler ces éléments qui ne justifient sans doute pas un tel désengagement de la part du conseil municipal.

Roger Rigaud, conseiller municipal – 13 avril 2016

3) DEMANDE DE PARTICIPATION DE MONSIEUR GILLES DEVIENNE A LA COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur Gilles DEVIENNE demande à être intégré dans la commission communication.

4) COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC BUDGET COMMUNE

Sous la Présidence de Madame Huguette JUDAS Maire, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du comptable public dont les résultats sont identiques au compte administratif de la Commune.

Vote : 15 pour 4 abstentions

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNE

Sous la Présidence de Madame Isabelle THILLIER adjointe aux finances, Madame Huguette JUDAS s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 de la Commune qui se résume de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 2015	1 368 837€83
RECETTES 2015	1 473 152€21
Résultat de l'exercice	+ 104 314€38
+ excédent reporté de 2014	88 590€35

Excédent global de fonctionnement à affecter + 192 904€73

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 2015	360 131€98
RECETTES 2015	338 096€56
Résultat de l'exercice	- 22 035€42
Excédent reporté de 2014	+ 7 185€53

Solde d'exécution cumulé d'investissement - 14 849€89

Restes à réaliser 2015

Dépenses : 79 163€00

Recettes 68 689€00

Total : -10 474€00

Vote : 14 pour 4 abstentions

Retour de Madame Judas après le vote du Compte administratif.

6) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice budgétaire 2015
- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014,
- Constatant que le compte administratif présente
 - Un excédent de fonctionnement cumulé de 192 904€73
 - Un déficit d'investissement cumulé de - 14 849€89
 - Un besoin de financement de 25 323€89

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	€
Compte 002 fonctionnement recettes	167 580€84
Compte 001 investissement dépenses	14 849€89
Compte 1068	25 323€89

Vote : 15 pour 4 abstentions

7) COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Sous la Présidence de Madame Huguette JUDAS Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les comptes de gestion du comptable public dont les résultats sont identiques au compte administratif du service public d'assainissement.

8) COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Sous la Présidence de Madame Isabelle THILLIER adjointe aux finances, Madame Huguette JUDAS s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget assainissement qui se résume de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 2015	118 013€39
RECETTES 2015	127 234€66
Résultat de l'exercice	+ 9 221€27
+ Excédent reporté de 2014	9 872€05
Excédent global de fonctionnement à affecter	+ 19 093€32

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 2015	36 448€06
RECETTES 2015	38 634€20
Résultat de l'exercice	+ 2 186€14
Excédent reporté de 2014	+ 79 540€62
Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 81 726€76

Restes à réaliser 2015

Dépenses :	12 541€00
Recettes	0€00
Total :	12 541€00

Adopté à l'unanimité.

Retour de Madame Judas après le vote du Compte administratif.

9) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice budgétaire 2015
- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014,
- Constatant que le compte administratif présente
 - Un excédent de fonctionnement cumulé de 19 093€32
 - Un excédent d'investissement cumulé de 81 726€76

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	€
Compte 002 fonctionnement recettes	19 093€32
Compte 001 investissement recettes	81 726€76

Adopté à l'unanimité.

10) CREDITS 2016 POUR LES ENFANTS SCOLARISES A URZY

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

	Pour mémoire 2015/2016	2016/2017
Fournitures scolaires par élève	46.50	47
Livres (Elémentaire)	349	352
Jeux éducatifs (maternelle)	225	227
Arbre de Noël par enfant	18.70	19
RASED	200	200

Vote : Adopté à l'unanimité.

11) ADOPTION DES TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tableaux d'amortissements qui seront annexés à la présente délibération.

12) ADOPTION DES TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tableaux d'amortissements qui seront annexés à la présente délibération.

13) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter en 2016 les taux des taxes directes locales et adopte à l'unanimité le tableau ci-dessous.

Taxes	Bases d'imposition Effectives 2015	Bases Prévisionnelles 2016	Taux fixés 2016	Produit attendu
Taxe d'habitation	2 255 786	2 292 000	22.84	523 493
Taxe foncière sur propriétés bâties	1 469 220	1 492 000	14.40	214 848
Taxe foncière sur propriétés non bâties	60 729	61 300	68.09	41 739
CFE	62 859	59 700	21.12	12 609
Total				792 689

14) RECRUTEMENT D'UN EMPLOI AIDE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit au 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Il convient donc de recruter une personne supplémentaire au service technique. Cet agent serait chargé de l'entretien des espaces verts, tonte, désherbage thermique, fleurissement.....

Cet agent sera recruté dans le cadre des contrats aidés à savoir : emploi avenir, contrat accompagnement à l'emploi ou contrat accompagnement à l'emploi avec personne reconnue travailleur handicapé.

- Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de : recruter un agent dans le cadre d'un contrat aidé.
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir.

15) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans son article 159 la loi de finances 2016 a créé un fonds de soutien à l'investissement public uniquement pour 2016. Cette dotation d'une enveloppe de 800 millions est consacrée au soutien à la revitalisation et au développement des bourgs-centres, aux projets de rénovation thermique et de transition énergétique et aux mises aux normes des équipements publics.

Madame le Maire rappelle également que lors de la séance du 22 septembre 2015, le conseil municipal a validé le projet de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) concernant la mise en accessibilité des établissements de la commune recevant du public.

Le montant total des travaux s'élevait à 5100€ pour 2016 et 5000€ pour 2017 soit un total de 10 100€ TTC. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES

Accessibilité des bâtiments année 2016	4 250€ H.T
Accessibilité des bâtiments année 2017	4 170€ H.T

TOTAL	8 420€ H.T
--------------	-------------------

RECETTES

Soutien à l'investissement public local (35%)	2 947€ H.T.
Autofinancement	5 473€ H.T

TOTAL	8 420€ H.T
--------------	-------------------

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire :

- A déposer un dossier de demande de subvention au taux de 35%
- A signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

16) DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LE PLAN DE DESHERBAGE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui interdit au 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités locales, il convient d'acquérir du matériel de désherbage alternatif. L'agence de l'eau Loire-Bretagne subventionne l'acquisition de ce type d'appareil (à hauteur de 40% si c'est une acquisition individuelle et 60% en cas d'acquisition collective) mais préalablement à tout projet nous devons faire réaliser un plan de désherbage de la Commune.

Un organisme à vocation Sanitaire du Végétal la « FREDON BOURGOGNE » nous a fait parvenir une proposition financière pour la réalisation de ce plan qui s'élève à 3875€ H.T. Ce plan peut être financé à hauteur de 60% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES

Plan de désherbage 3 875€ H.T

TOTAL

3 875€ H.T

RECETTES

L'agence de l'eau Loire-Bretagne (60%) 2 325€ H.T.

Autofinancement 1 550€ H.T

TOTAL

3 875€ H.T

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire :

- A déposer un dossier de demande de subvention au taux de 60% auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- A signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

Avis de Jackie Cristo, Jean-Marie Gobet, Serge Charrier et Roger Rigaud sur le vote du budget 2016 de la commune

Madame le maire, chers collègues,

Sans détour, nous vous annonçons que nous voterons contre ce budget en l'état, et cela pour plusieurs raisons :

- 1°) Nous tenons à affirmer tout d'abord que, pour voter un budget, il faut de la confiance et non de la défiance
- 2°) En ce qui concerne le fonctionnement :
 - sur un excédent 2015 de 167 580,84 €, il n'est viré en section d'investissement que 54 423 € ce qui pénalise fortement les investissements
 - le budget dépenses de fonctionnement augmente de 5,51 % par rapport à celles de 2015, est-ce bien raisonnable dans le contexte actuel de baisses des dotations ?
 - le poste 6531 indemnités des élus progresse de 14 % !
 - dans la fiche subventions aux associations diverses, vous faites figurer une subvention de 1 000 € "réfection pont St Martin d'Heuille". Il s'agit du pont du Crot Mornay, la dépense est de 71 672,20 hors taxes, budgétisée en totalité par des subventions et par un emprunt de la Commune de St Martin d'Heuille, sans qu'il soit fait mention d'une demande de participation à la commune d'Urzy. Nous pensons qu'Urzy n'a pas à financer des investissements d'une autre commune dès lors que cette commune a la pleine compétence pour ce type de financement et que, d'autre part, la participation de la commune d'Urzy ne présenterait pas un intérêt public communal.

- concernant les recettes de fonctionnement, nous constatons la baisse très importante des dotations. Pour l'exercice 2016 cela va représenter une baisse de 19,34 % ! Il aurait été judicieux de maîtriser un peu plus les dépenses de fonctionnement.

- en ce qui concerne la section d'investissement, nous constatons une baisse des dépenses d'investissement de 46 % et que sur un total de dépenses de 253 627 € seulement 78 314,11 € sont consacrés à de nouveaux investissements sur la commune, d'où la remarque citée plus haut !

Notre défiance se retrouve également, madame le maire, sur la manière dont les commissions fonctionnent à Urzy :

- Commission des écoles dont les membres apprennent par le Journal du Centre d'une éventualité de fermeture de classe dans le primaire, sujet jamais évoqué en commission. Fort heureusement, cette fermeture n'a pas été confirmée par l'Inspection Académique.

- Dossier voirie, qui est de la compétence CCBN ; des travaux vont être réalisés sur la commune en 2016, mais qui a déterminé les routes à prendre en considération ? N'aurait-il pas fallu réunir la commission des travaux pour qu'ensemble nous puissions en débattre ?

D'autre part, nous prenons acte que la commune d'Urzy, membre de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre, rejoindra le Pays Charitois et Entre Nièvre et Forêts. Il n'y a pas si longtemps, madame le maire, en fait le 20/05/2008, vous aviez fait voter une délibération pour annuler celle du 20/03/2007 relative à la demande d'adhésion à l'ADN qui avait été faite par l'ancienne municipalité sans consultation de la population, disiez-vous.

Nous ne croyons pas nous souvenir que l'adhésion, aujourd'hui, avec La Charité et Prémery ait été faite avec la consultation des Urzycois !!!

De plus, votre argument phare pour refuser de rejoindre l'ADN était : "la gestion de l'eau sera transférée à Véolia dont les prix élevés n'ont aucune commune mesure avec ceux pratiqués en régie municipale". On peut vérifier aujourd'hui la pertinence de votre propos : le prix de l'eau à Urzy en 2015 est de 1,30 € le m³ et de 1,2546 € le m³ à l'ADN ; quant à l'assainissement il est de 1,55 € le m³ à Urzy et 1,5934 € le m³ à l'ADN. Précisions d'importance, ces tarifs pour l'ADN sont identiques pour toutes les communes de l'agglomération !

Vous affirmiez à la même époque que vous vouliez soutenir les 2 comités de jumelage : résultat, en 2012 les deux comités ont subi une baisse de 64,28 % de leur subvention et pour 2016 le comité de jumelage italien essuie une nouvelle réduction de 60 % supplémentaire ! Comme soutien on pouvait s'attendre à mieux, d'autant que ce sont les seules associations qui ont vu leur subvention être amputée considérablement ! C'est à se demander quel est le but exact du conseil municipal ?

17) BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

Après l'avoir étudié chapitre par chapitre et programme par programme, le Conseil Municipal adopte ce budget qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 529 263€

Dépenses : 1 529 263€
Section d'investissement :
Recettes : 253 627€
Dépenses : 253 627€

Vote : 15 pour 4 contre

18) TARIF DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2016

Madame le Maire propose de ne pas augmenter cette année les tarifs de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité

19) BUDGET PRIMITIF 2016 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Après l'avoir étudié chapitre par chapitre et programme par programme, le Conseil Municipal adopte ce budget qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation :
Recettes : 152 370 €
Dépenses : 152 370 €
Section d'investissement :
Recettes : 106 167 €
Dépenses : 106 167 €

Adopté à l'unanimité.

20) FUSION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRE PIERRE MALARDIER

Madame le Maire indique que Monsieur L'Inspecteur de l'Education Nationale nous a fait part du projet de fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire Pierre Malardier.

Actuellement, l'école maternelle compte 2 classes et l'école élémentaire 4 classes. Depuis la rentrée de septembre 2015, la Direction des deux écoles est assurée par la Directrice de l'Elémentaire. Le projet de fusion en un seul groupe scolaire de 6 classes confirmera la coordination par une seule et même direction permettant une gestion administrative et pédagogique plus efficace.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-30 qui dispose que « *le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le Département* ».

Vu le Conseil d'Ecole qui lors de sa séance du 11 février 2016 a émis un avis favorable à ce projet de fusion.

Le Conseil Municipal, après étude et après en avoir délibéré :

- Approuve la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire Pierre Malardier et dit que cette fusion sera appliquée à la rentrée de septembre 2016

Vote : 18 pour et 1 abstention

- Décide que cette nouvelle entité portera le nom de « groupe scolaire Pierre Malardier »

Vote : adopté à l'unanimité

N°21 CHANGEMENT DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude a été réalisée par le SIEEEN sur notre éclairage public. Il en ressort qu'en éteignant à 23h et en rallumant à 6h par rapport à une situation 0h/5h, nous gagnons 730h d'éclairage par an soit environ 1300 € H.T/an.

Elle expose également qu'un arrêté a été pris par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 25 janvier 2013. Cet arrêté est relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie et stipule dans son article 2 que les illuminations des façades des bâtiments devront être éteintes au plus tard à 1 heure.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de modifier les horaires de l'éclairage public comme suit :

- l'éclairage public sera allumé à 6h au lieu de 5h et sera éteint à 23 heures au lieu de minuit
- l'illumination de l'Eglise sera identique aux horaires de l'éclairage public
- le rond-point restera quant à lui allumé toute la nuit pour des raisons de sécurité

Adopté à l'unanimité.

22) REGIE PUBLICITAIRE POUR L' AGENDA MUNICIPAL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la municipalité souhaite changer de prestataire concernant la confection de l'agenda municipal. La confection de ce dernier serait confiée à une imprimerie locale mais le démarchage des commerçants et artisans se fera par des élus.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise la création d'une régie pour l'encaissement des recettes des encarts publicitaires
- décide que les tarifs seront les suivants:

➤ Emplacement	Format	TarifTTC
en pages intérieures	page entière	400 €
	demi - page	200 €
	quart de page	100 €
en 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} de couverture	page entière	420 €
	demi - page	220 €
	quart de page	120 €
en 4 ^{ème} de couverture	page entière	430 €
	demi - page	230 €
	quart de page	130 €

Adopté à l'unanimité

23) ATTRIBUTION DU NOM DE BERTHE FOUCHERE A UN ESPACE COMMUNAL

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Colette AVRANE, docteur en histoire, a écrit un livre intitulé « Berthe Fouchère la rebelle ». Madame le Maire souhaite rendre hommage à cette institutrice aux engagements féministes et politiques exemplaires née à Urzy en 1899.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de donner le nom de Berthe Fouchère à un espace communal.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner le nom d'espace Berthe Fouchère à l'actuelle salle de réunion, une plaque retraçant sa vie sera installée dans l'entrée.

24 : INFORMATIONS DIVERSES

AFFAIRES SCOLAIRES

- Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier du directeur académique l'informant que notre classe élémentaire menacée de fermeture sera maintenue à la prochaine rentrée scolaire.

C.C.B.N

- En ce qui concerne la fusion, des groupes de travail composés de conseillers communautaires issus des 3 intercommunalités ont été mis en place
- 28 avril à 18h30 réunion d'information à destination des élus
- Réunions publiques
 - 3 mai à 18h30 à La Charité sur Loire
 - 11 mai à 19h à Prémery
 - 17 mai à 18h30 à Urzy

ASSOCIATIONS

- Concernant l'Association de l'Ecurie du Bois Joli Madame Le Maire indique qu'elle n'a pas reçu la nouvelle composition du conseil d'administration.
- Une plaque en souvenir de Gérard LE SCAON sera installée sous l'auvent du chalet associatif

DATES A RETENIR

- ❖ 14 avril : 17h30 cocktail à l'ADAPEI Feuilles
- ❖ Samedi 16 et dimanche 17 avril : opération « binettes »
- ❖ 26 avril : Loto géant de l'ADAPEI au centre expo de Nevers
- ❖ 23 avril : 14h30 Prix cycliste de la municipalité
- ❖ 23 avril : 16h00 Tournoi de foot Romain Gerbeau stade de Guérigny
- ❖ 26 avril : commission agricole PLU 15h00 mairie de St-Martin d'Heuille
- ❖ 29 avril : Conférence débat projection « les invertébrés d'eau douce » 18h00 à l'espace associatif
- ❖ 07 mai : Cérémonie des 20 ans du jumelage Urzy/Kamp Bornhofen 10h00 Salle du Conseil
- ❖ 08 mai : 11h00 Cérémonie au monument aux morts
- ❖ 08 mai : brocante de l'ASGU Place de la République

Séance levée à 21h35.

Mme JUDAS

M. CHALENCON

Mme THILLIER

Mme AUDUGE

M. BONNEAU

M. DEVIENNE

M. LEGRAND

Mme FIZAILNE

M. AUXIETRE

Mme SABY

M. GOBET Daniel

M. REGNAULT

Mme LABALTE

Mme PIGELET

Mme LE PAPE

M. RIGAUD

Mme CRISTO

M. CHARRIER